

Châteauroux,

Le

Objet : Chasse Accompagnée

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons sous ce pli, un dossier de demande d'autorisation de chasser accompagné à retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre, dûment complétée recto-verso (de 1 à 4 accompagnateurs), avec les documents demandés.

Après réception de votre inscription au siège de la Fédération (46, boulevard du moulin neuf - BP 12 - 36001 Châteauroux cedex), nous vous convoquerons à une formation pratique élémentaire, si possible avec l'un de vos accompagnateurs.

A la suite de la formation, nous ferons parvenir votre dossier à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (Direction des actions territoriales - Division du permis de chasser - BP20 - 78612 LE PERRAY EN YVELINES Cedex) qui vous délivrera votre attestation de chasse accompagnée gratuite pour une durée de 1 an.

A l'issue, ou au cours de cette année de chasse accompagnée, si vous désirez poursuivre la chasse vous devrez vous inscrire auprès de nos services à l'examen général du Permis de Chasser.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre dévouement.

Le Président,
Gérard GENICHON

P.J : Cerfa de demande d'autorisation de chasser accompagné à nous retourner avec :
- la photocopie d'une pièce d'identité à jour (carte nationale d'identité ou passeport),
- deux photographies d'identité format officiel carte d'identité (format 35 x 45 mm),
- l'autorisation parentale pour mineur concernant la formation (feuille jointe).